

Compte rendu du Conseil municipal du 28 Novembre 2014 convoqué le 20 Novembre 2014.

Présents : M Malhappe, C Huet, O Barbey , E Mascret, D Chauvin, , P Maisonneuve, P Quentin G Hunout , L Janvier, S Lamouille, Judicaelle Dietrich, D Ferrandin, P Avril, P Boquet.

Absents excusés ayant donné procuration : C Bourrat a donné pouvoir à E Mascret, P Maisonneuve a donné pouvoir à M Malhappe.

Madame J.Dietrich est nommée secrétaire de séance.

1) Le compte rendu de la séance du 12 Septembre 2014 ainsi que le registre des délibérations sont acceptés et signés par l'ensemble des Conseillers.

2) Présentation de notre nouvelle gendarme référente.

Madame Charlène JEANNE est présente au Conseil Municipal ; Sa fonction principale est d'établir un lien de communication entre la brigade et la commune.

Madame Jeanne invite tous les conseillers à lui poser des questions afin qu'elle en réfère à son commandant de Brigade.

Elle nous informe que la brigade effectue des patrouilles régulières et que sont disponibles à la Gendarmerie d'Anet des « fiches tranquillité vacances » pour assurer une plus importante surveillance durant le départ des administrés.

3) Adhésion au groupement de commandes initié par les syndicats d'énergie.

Monsieur le Maire propose que le S.D.E (syndicat départemental d'énergies) ouvre le marché de fournitures d'énergie à la concurrence ; pour cela un groupement de commandes pour l'achat de gaz et d'électricité doit être créé et une convention signée. Le S.D.E gère l'appel d'offre.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité :

- D'adhérer au groupement de commandes
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la Convention.

4) Décisions budgétaires modificatives BP 2014.

Suite à un contrôle de la Préfecture, certaines écritures budgétaires doivent être modifiées.

- Intégrer le résultat des excédents antérieurs au budget 2014
- Ajuster le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement pour un montant de 201€.

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire d'effectuer une décision modificative budgétaire afin de récupérer la T.V.A. de la clôture de l'atelier communal.

Pour cela, un transfert de 4000€ de la section de fonctionnement à la section d'investissement doit être réalisé :

Section de fonctionnement	Sections d'investissement
Compte 61522- travaux de bâtiments - 4000€	Compte 2313 – Atelier communal + 4000€

Le conseil municipal accepte à l'unanimité ces décisions budgétaires modificatives.

5) Fond de péréquation 2015

Monsieur le Maire rappelle que le fond de péréquation doit être sollicité auprès du conseil Général et concerne toutes les dépenses réglées à la section d'investissement chapitre 2.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité :

- De solliciter le fond de péréquation auprès du Conseil Général pour l'année 2015.
- De faire certifier les factures d'investissement auprès du trésorier et de les envoyer au fur et à mesure des dépenses.

6) Reversement du fond d'amorçage au S.I.R.P

Monsieur le Maire rappelle que la compétence scolaire est assurée par le S.I.R.P.

Lors de la réforme des nouveaux rythmes scolaires, le gouvernement a décidé de verser 50€ par enfant inscrit à l'école, à la commune où est implantée l'école.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité :

- Le reversement de la somme attribuée à la commune de Gilles au S.I.R.P de Guainville (28260)

7) Exonération partielle ou totale de la taxe d'aménagement sur les locaux à usage artisanal et sur les abris de jardins soumis à déclaration préalable.

Monsieur le Maire rappelle que la loi n°2013-1278 art.90 du 29 Décembre 2013 sur les finances a introduit deux nouvelles exonérations facultatives de la taxe d'aménagement ; l'une sur les locaux à usage artisanal, l'autre sur les abris de jardins soumis à déclaration préalable.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité,

- D'exonérer de taxe d'aménagement les locaux à usage artisanal
- De ne pas exonérer de taxe d'aménagement les abris de jardins soumis à déclaration préalable

8) Prise en charge à 50% des coupons de transport scolaire S.I.C.A

Monsieur le Maire rappelle que depuis fort longtemps, le transport scolaire S.I.C.A est pris en charge à 80% par le conseil général et que la commune de Gilles prend en charge les 50% restant.

Il convient de délibérer sur cette prise en charge à chaque renouvellement de conseil municipal.

Le conseil municipal accepte, à la majorité :

- De prendre en charge à 50% de la valeur du coupon de transport scolaire du S.I.C.A jusqu'à la fin du mandat du conseil municipal actuel.

9) Projet « zéro pesticide » sollicitation de l'aide financière de la Région.

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2017, l'utilisation de pesticides sera interdite pour les collectivités (Loi Labbé du 06 Février 2014). La région propose actuellement de subventionner les mesures que la commune voudrait mettre en place pour répondre à cette loi à hauteur de 80% concernant le financement de l'étude et le matériel nécessaire.

Le conseil municipal accepte :

- De faire la demande de subvention auprès de la Région sous réserve que l'étude apporte une réelle valeur ajoutée.

Pour le lancement de l'étude, le conseil municipal souhaite un complément d'informations. Une réunion avec la société FREDON est prévue.

10) Création d'un emploi d'agent recenseur pour le recensement de la population 2015

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que la population de Gilles sera recensée du 15 Janvier au 14 Février 2015.

Pour ce faire, il est nécessaire de recruter un agent recenseur. Son traitement sera de 1129€ net correspondant à la dotation de l'I.N.S.E.E

Le conseil municipal accepte :

- La création d'un emploi d'agent recenseur pour le recensement de la population 2015
- La rémunération à 1129€ net.

11) Désignation d'un coordonnateur pour le recensement de la population 2015

Monsieur le Maire propose que Sophie APRUZZESE soit le coordonnateur pour le recensement de la population 2015.

Le conseil Municipal accepte.

INFORMATIONS DIVERSES :

- L'atelier communal : l'atelier est un beau projet. Les finitions, peintures et autres sont à prévoir sur le budget 2015
- Modification de la prorogation des permissions de voiries : La durée est de 15 ans
- Coût de distribution du Journal communal : 47.73€ par distribution. Le conseil ne souhaite pas souscrire à ce service et s'engage à en assurer la distribution.
- Remplacement de la tondeuse : Suite au mauvais fonctionnement de l'ancienne tondeuse, une nouvelle tondeuse a été achetée 1500 € H.T ; la valeur de reprise est estimée à 500€.
- L'Auberge de Gilles a été estimée ; une proposition de rachat est envisagée par la Commune. Ce projet a été voté à 10 voix « Pour » et 3 voix « Contre ».
- Monsieur le Maire a contacté la Croix rouge afin d'organiser une formation aux premiers secours. Le conseil à l'unanimité accepte ce projet.

TOUR DE TABLE

- O Barbey fait le compte rendu sur la commission « Accueil et Vie du village ».

Les journées vertes auront lieu le 11 Avril 2015. Madame Judicaëlle DIETRICH propose le prêt d'un camion.

Le 10 Janvier 2015 : Vœux de Monsieur le Maire et de son équipe municipale autour de la Galette.

Tous les Gillois sont les bienvenus. (N'oubliez pas de réserver).

- E. Mascret présente le site de la Commune de Gilles : *mairie-gilles.fr*
- G.Hunout nous informe que le Noel des enfants aura lieu le 13 Décembre 2014 à 15 heures. Une promenade en calèche sera proposée à tous les enfants (départ près de l'atelier communal).
- L.Janvier fait le compte-rendu de la réunion S.I.C.A.
Il nous informe que la barrière en bois de la côte des Templiers est à refaire.
- J. Dietrich évoque l'urgence de rendre accessible l'accès à la Mairie pour les personnes à mobilité réduite et les personnes ayant des poussettes. Pour l'instant, la solution est de passer côté cour d'école. D'autres solutions sont en cours de réflexion.

Madame Dietrich fait le compte rendu de la commission environnement ; Monsieur De Ferrières Rémy propose de céder une friche le long de la Rue de Bréval.

Elle évoque les dégâts effectués par les agriculteurs sur la voie publique lors de leurs labours et propose que l'on envoie un courrier aux responsables pour information, en profiter pour faire un rappel de la Loi.

- Messieurs L.Janvier, D.Chauvin, P.Avril, font également des commentaires sur les conséquences du désherbage des terrains agricoles sur les bordures de voies publiques : Les conseillers proposent que les responsables enherbent les zones concernées.
- D. Ferrandin évoque l'état lamentable du fossé des Griffards et souhaite qu'il soit nettoyé.
- L. Janvier informe qu'il lui reste deux sacs de sel déneigement.
- P. Boquet revient sur les travaux de la Rue des Chauquettes, Monsieur le Maire l'informe de l'ouverture des plis des 4 entreprises sollicitées, dans le but de faire un choix, le Mardi 03 Décembre 2014 à 14h30.
- C. Huet souhaiterait que les enfants qui attendent le car le matin portent un gilet de sécurité.

Levée de la séance à 23h35